

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

## State Street Global High Yield Bond ESG Screened Index Fund

(le « Fonds »), un compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited.

**Catégorie d'actions : I USD Hedged Shares (ISIN LU2287755255)**

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif d'investissement** L'objectif du Fonds consiste à répliquer la performance du marché mondial des obligations de sociétés à haut rendement et à taux fixe.

**Politique d'investissement** Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

La politique d'investissement du Fonds consiste à répliquer la performance de l'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index (ou tout autre indice déterminé ponctuellement par les Administrateurs pour répliquer dans une large mesure le même marché que l'Indice) d'aussi près que possible, en cherchant à minimiser autant que possible l'écart de suivi entre la performance du Fonds et celle de l'Indice, tout en sélectionnant les titres en fonction d'une évaluation de leur respect des critères ESG, à savoir les normes internationales relatives à la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes du travail, la lutte contre la corruption et les armes controversées.

L'Indice mesure la performance des titres de créance de sociétés de qualité « investment grade » émis publiquement sur les principaux marchés nationaux ou euro-obligataires. L'Indice limite l'exposition d'un émetteur à 2 % et la valeur de marché excédentaire est redistribuée au prorata entre tous les composants de l'Indice. Pour être inclus dans l'Indice, les titres doivent avoir une notation inférieure à « investment grade », une échéance finale d'au moins 18 mois au moment de l'émission, une période résiduelle d'un an minimum avant l'échéance finale à la date de rééquilibrage et un calendrier à coupon fixe, et remplir d'autres critères définis dans la méthodologie utilisée pour construire l'indice. Le Gestionnaire d'investissement investira, pour le compte du Fonds, en utilisant la Stratégie d'échantillonnage stratifié, telle que définie plus en détail à la section « Techniques d'investissement » du Prospectus, principalement dans les titres composant l'Indice, à tout moment conformément aux restrictions d'investissement exposées dans le Prospectus. Le Gestionnaire d'investissement utilise un filtre ESG négatif et basé sur des normes avant la construction du portefeuille du Fonds et de manière continue, tel que décrit plus en détail dans la sous-section « Filtrage

ESG » de la section « Investissement ESG » du Prospectus. Dans des circonstances exceptionnelles, le Gestionnaire d'investissement peut également investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice, dont il estime que les caractéristiques de risque et de distribution sont très similaires à celles des titres de l'Indice.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le présent Fonds investira uniquement dans :

- Des obligations d'État et liées à des gouvernements, des obligations de sociétés, des titres adossés à des actifs, adossés à des créances hypothécaires et adossés à des créances hypothécaires commerciales, des obligations sécurisées, des obligations garanties. Le Fonds peut investir dans des obligations chinoises acquises sur le CIBM par le biais du Programme d'accès direct CIBM ;
  - d'autres fonds ;
  - des actifs liquides ; et
  - des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille et d'investissement. Ils se limiteront à des contrats de change à terme, des contrats à terme standardisés (futures), des options et des swaps.
- Le Fonds peut prêter à concurrence de 70 % des titres qu'il détient. Les actions du Fonds sont émises en dollar US.

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions lors de tout jour ouvrable au Luxembourg et au Royaume-Uni (autre que les jours où les marchés financiers concernés sont fermés et/ou le jour précédant un tel jour à condition qu'une liste de ces jours de fermeture de marché soit publiée pour le Compartiment sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com)) ; et tout autre jour à l'entière discrétion des Administrateurs (agissant dans les limites du raisonnable) pour autant que les Actionnaires en soient notifiés à l'avance.

Tout revenu enregistré par le Fonds sera retenu et traduit par une augmentation de la valeur des actions.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible			Risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

**Avvertissement concernant les risques** La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

**Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?** Le Fonds est compris dans la catégorie de risque 4 car son rendement a connu historiquement des variations moyennes à la hausse comme à la baisse.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

**Risque lié à la couverture de change :** Les couvertures font parfois l'objet d'équivalences imparfaites entre l'opération de couverture et le risque que l'on tente de couvrir. Rien ne garantit que les opérations de couverture du Fonds seront efficaces. Comme le but de la couverture de change consiste à réduire ou éliminer les pertes entraînées par des variations de taux de change, elle peut également réduire ou éliminer les plus-values lorsque la devise dans laquelle le Fonds est libellé s'apprécie.

**Risque indiciel :** Il est possible que le rendement du Fonds ne corresponde pas au rendement de l'Indice. La capacité du Fonds à répliquer l'Indice sera influencée par les dépenses du Fonds, le montant de liquidités et équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et la fréquence et le moment auquel les achats et les ventes de participations dans le Fonds sont réalisés. Le Gestionnaire d'investissement peut tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble des titres qui composent

l'Indice, ou dans certains titres n'étant pas compris dans l'Indice, ce qui est susceptible d'accroître le risque d'écart entre le rendement du Fonds et celui de l'Indice.

**Risque de liquidité :** Le manque d'un marché disponible ou des restrictions à la vente peuvent limiter la capacité du Fonds à vendre un titre à un moment ou à un prix avantageux, ou tout simplement à le vendre. Les titres illiquides sont susceptibles d'être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et ils peuvent être soumis à des fluctuations considérables de leur valeur de marché. L'illiquidité des positions du Fonds peut limiter sa capacité à obtenir des liquidités pour honorer les demandes de rachat en temps voulu.

**Risque lié aux titres de notation inférieure :** Les titres de créance de qualité inférieure (obligations « à haut rendement » ou « à haut risque ») peuvent comporter un risque de défaut beaucoup plus élevé que les titres de créance de qualité supérieure. Ils peuvent être illiquides, et leur valeur peut présenter une volatilité importante et chuter de manière significative sur de courtes périodes. Les titres de créance de qualité inférieure ont tendance à être plus sensibles aux actualités défavorables concernant l'émetteur, le marché ou l'économie en général. Étant donné que le Fonds est fortement exposé aux obligations de catégorie inférieure à « investment grade », un investissement dans le Fonds ne doit pas représenter une part importante d'un portefeuille d'investissement et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

**Risque lié aux investissements en République populaire de Chine (RPC) :** Outre les risques liés à l'investissement dans des marchés émergents, les risques d'investissement en RPC comprennent, entre autres, des suspensions de négociation, des restrictions de transfert/d'exposition de change, des limites sur les détentions en investissements en RPC et le recours à des courtiers, des concepts non éprouvés concernant le traitement de la propriété bénéficiaire, un recours à des Programmes d'accès susceptibles d'être arrêtés ou largement modifiés, des risques de conservation, dont la séparation insuffisante des actifs avec ceux du titulaire de licence RQFII et Sous-dépositaire ainsi que des incertitudes fiscales.

**Risque lié à la sélection :** Il existe un risque que le fournisseur de la sélection fasse des erreurs, telles qu'une évaluation erronée des critères de sélection et/ou l'inclusion de composantes incorrectes ou l'exclusion de composantes correctes dans le processus de sélection, ou qu'il mette un terme à ses services de sélection. Dans de telles circonstances, la Société peut changer de fournisseur pour la sélection, mais rien ne garantit qu'une sélection de remplacement entraînera un processus de sélection similaire à celui voulu, voire qu'il en existe une.

**Risque lié au prêt de titres :** Si le Fonds réalise des prêts de titres, il existe un risque que l'emprunteur n'honore pas ses obligations de restituer des

titres équivalents aux titres prêtés. Cela expose le Fonds au risque de contrepartie. Dans ce cas, le Fonds pourrait également connaître des retards lors de la récupération des titres et peut subir des pertes en capital. Le Fonds pourrait également perdre de l'argent si la valeur des garanties détenues en échange des titres prêtés diminue.

**Risque de Catégorie d'actions :** il n'y a pas de séparation des passifs entre les Catégories du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement s'efforcera de garantir que les plus/moins-values sur stratégie de couverture de change et les frais des IDF y étant associés soient imputés exclusivement à la Catégorie à laquelle ils s'adressent, mais les transactions pourraient entraîner des dettes pour d'autres Catégories.

**Intégration des Risques liés à la durabilité :** l'intégration des Risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement du Fonds ne garantit pas l'atténuation de tout ou partie de ces risques. Toute détérioration du profil financier d'un investissement sous-jacent en raison d'un Risque lié à la durabilité peut avoir un impact négatif équivalent sur la Valeur nette d'inventaire et/ou la performance du Fonds investi.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

**Risque lié à la classification du Fonds au titre du Règlement SFDR :** le Règlement SFDR est progressivement entré en vigueur à partir du 10 mars 2021 et impose de nouvelles obligations en matière de publication d'informations aux participants des marchés financiers. À la date du Prospectus, les normes techniques de réglementation (de niveau 2) du Règlement SFDR ont été publiées mais ne sont pas adoptées par la Commission européenne, et certains concepts récemment introduits par le Règlement SFDR ne font pas actuellement l'objet de normes d'exécution centralisées, de directives locales ou de pratiques de marché établies. Le Fonds a été évalué et classé de bonne foi sur la base des informations pertinentes actuellement disponibles. Compte tenu de l'évolution de ces normes et directives, les informations relatives au Règlement SFDR et la **classification** de l'**Article 8** indiquée dans le Supplément et sur le site Internet sont susceptibles d'être modifiées et peuvent ne plus s'appliquer. Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.
- Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

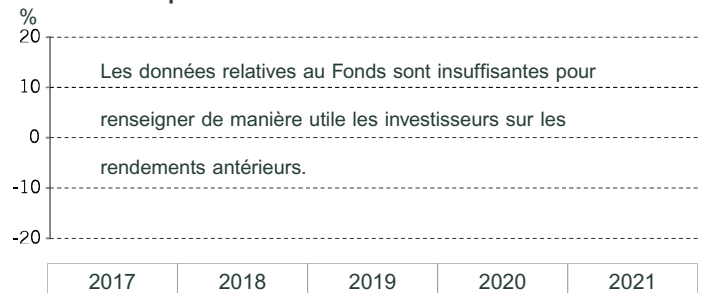
### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,29 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

### Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Le rendement passé présenté dans ce document prend en compte tous les frais et les coûts. Les frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul du rendement passé.

Le Fonds a été lancé en avril 2021.

Les Actions de capitalisation de la Catégorie I USD Hedged ont été lancées en avril 2021.

### Informations pratiques

**Dépositaire** State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

**Autres Informations** Vous pouvez obtenir gratuitement des copies du Prospectus, de ses Suppléments ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels préparés pour State Street Global Advisors Luxembourg SICAV en vous adressant à l'Agent administratif ou en consultant le site web [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Ces documents sont disponibles en anglais. Pour obtenir des informations sur les autres catégories d'actions, veuillez vous reporter au site web.

Il est possible de se procurer sans frais le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les statuts constitutifs de la société ainsi que les rapports annuels et semestriels auprès du représentant en Suisse, State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich. L'agent payeur de la Société en Suisse est State Street Bank International GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich.

**Politique de rémunération** Les détails de la politique de rémunération actualisée de State Street Global Advisors Europe Limited sont disponibles sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

**Publication de la Valeur liquidative** La Valeur Liquidative par action est disponible sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com) et au siège social de la société.

**Fiscalité** Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de Luxembourg. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité** La responsabilité de State Street Global Advisors Europe Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

**Conversion entre compartiments** Les actionnaires peuvent convertir leurs actions en une autre catégorie d'actions du même Compartiment. La Section « Échange » du Prospectus contient des informations détaillées sur les modalités applicables aux échanges entre catégories d'actions. Les critères d'admissibilité de la Catégorie d'actions sont énumérés dans la Section « Catégories d'actions » du Prospectus.

Toute demande de conversion d'actions d'un Compartiment à un autre sera considérée comme un rachat d'un Compartiment suivi par une souscription d'un autre Compartiment.

**Séparation des Actifs et des Passifs** State Street Global Advisors Luxembourg SICAV a séparé le passif de chacun de ses compartiments. En conséquence, l'actif du Fonds ne devrait pas être disponible pour payer les dettes de tout autre compartiment de State Street Global Advisors Luxembourg SICAV.

**Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR »)** Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Europe Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet [www.ssga.com](http://www.ssga.com).